



Affaire suivie par :
Séverine Lemarié, Responsable du service
recrutement et gestion collective
des personnels enseignants - DRH
Tél. 01 39 25 78 35
Fax. 01 39 25 78 41
Mél. : severine.lemarie@uvsq.fr

Versailles, le 3 février 2015

Jean-Luc Vayssière
Président de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-
Yvelines

à

Mesdames et Messieurs les
Directeurs de composante
Directeurs de département
Directeurs de laboratoire

Objet : **congés pour recherches ou conversions thématiques année 2015-2016**

Réf. : Article 19 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, circulaire ministérielle du 6 décembre 2012

Depuis 2014, **les demandes de CRCT au titre du CNU sont désormais dématérialisées**. Les enseignants-chercheurs se connectent sur l'application NAOS via le portail ministériel GALAXIE pour déposer leur dossier de candidature.

1/ Réglementation

La circulaire ministérielle n°2012-0028 du 6 décembre 2012 ci-jointe précise les conditions d'attribution et d'exercice des congés pour recherches ou conversions thématiques.

Le CRCT peut être demandé, au cours de la même campagne, auprès du CNU et de l'établissement d'affectation et ne sera accordé qu'à un seul titre.

La demande devra toujours faire apparaître l'organisme ou l'établissement auprès duquel l'enseignant accomplira son CRCT.

2/ Les différentes étapes

➤ Les CRCT au titre du CNU

- **Ouverture de l'application NAOS pour l'enregistrement des dossiers de candidature** des enseignants-chercheurs sollicitant un CRCT auprès du CNU **du 19 février au 4 mars 2015**.

L'enseignant-chercheur qui souhaite obtenir un CRCT établit un dossier de candidature comportant une fiche de candidature et une présentation de son projet. Ces documents seront téléchargeables et/ou à compléter sur l'application ministérielle.

- **Ouverture de l'application pour la saisie des avis du chef d'établissement** sur les dossiers de candidature **du 6 au 31 mars 2015**.
- **Réunions des sections CNU du 7 avril au 26 mai 2015**
- **Résultats des semestres de CRCT attribués par le CNU dans l'application le 8 juin 2015**.



➤ Les CRCT au titre de l'établissement

Une note ultérieure viendra apporter des précisions quant au calendrier et aux modalités pratiques de candidature. Les dossiers seront à retourner à la DRH pour le mois de mai 2015.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser rapidement cette note ainsi que la circulaire ministérielle aux enseignants-chercheurs de votre composante, département ou laboratoire.

Le président

Jean-Luc Vayssière